



République et canton de Genève

Commune de Cartigny

Dans sa séance du 13 mai 2019, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

Délibération relative à l'annulation du crédit d'engagement complémentaire de 9'087 F voté le 21 janvier 2019 et nouvelle délibération relative à un crédit d'engagement complémentaire de 26'431 F pour couvrir le dépassement des frais relatifs à l'étude pour la valorisation de la parcelle 2435 et l'assainissement du bâtiment communal, sis rue du Pré-de-la-Reine 26

Le Conseil municipal décide par 10 voix, soit à l'unanimité :

1. D'annuler la délibération relative à un crédit d'engagement complémentaire de 9'087 F voté le 21 janvier 2019 et approuvé par le département compétent le 14 mars 2019.
2. D'ouvrir un nouveau crédit d'engagement complémentaire de 26'431 F pour couvrir les frais de dépassement du crédit d'étude pour la valorisation de la parcelle 2435 et l'assainissement du bâtiment communal sis rue du Pré-de-la-Reine 26.
3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 23 janvier 2017.
4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de 26'431 F.

Dernier jour du délai référendaire : 1^{er} juillet 2019

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 22 mai 2019

Le président :

Yves Cogne